

RAPPORT

Direction des ressources humaines  
Service du développement professionnel  
et des conditions de travail  
Sous-direction du recrutement et de la mobilité  
Bureau des recrutements par concours

18/09/2017

**Rapport du jury des recrutements externe,  
interne et examen professionnel  
des architectes et urbanistes de l'État**

**Session 2017**



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)

MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
[www.cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr)

## Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V1	07/07/17	Anita BAILLEUL
	11/07/17	Hélène RIBLET
	13/07/17	Isabelle MARECHAL
	27/07/17	Jan NIEBUDEK
	28/07/17	Christian LEVY
	22/08/17	Bénédicte DUSSERT – Marie-Laure PETIT
	28/08/17	Christian LEVY

## Affaire suivie par

<b>Anita BAILLEUL - SG/DRH/SDPCT/RM/ Bureau des recrutements par concours</b>
<i>Tél. : 01 40 81 17 04 / Fax : 01 40 81 61 94</i>
<i>Courriel : anita.baillleul@developpement-durable.gouv.fr</i>

## Rédacteurs

### **M. Christian LEVY,**

Inspecteur général de l'administration du développement durable – Président du jury

### **Mme Hélène RIBLET,**

Inspectrice générale des patrimoines – Vice-présidente du jury

Pour représenter le ministère de la culture :

**M. Jean-François DELHAY,** architecte et urbaniste en chef de l'État

**Mme Isabelle MARECHAL,** inspectrice générale des affaires culturelles

**Mme Marie-Laure PETIT,** architecte et urbaniste en chef de l'État

**M. Simon PIECHAUD,** conservateur général du patrimoine

Pour représenter le ministère de la transition écologique et solidaire :

**Mme Bénédicte DUSSERT,** architecte et urbaniste en chef de l'État

**M. Joël BYE,** architecte et urbaniste en chef de l'État

**M. Jan NIEBUDEK,** architecte et urbaniste en chef de l'État

**M. Guillaume MANGIN,** ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle

## Relecteur

---

**Anita BAILLEUL** - SG/DRH/SDPCT/RM/bureau des recrutements par concours

**Emmanuelle JORET-GALAIS** - SG/DRH/SDPCT/RM/bureau des recrutements par concours

**Raphaël DUFAU** – SG/DRH/SDPCT/RM/bureau des recrutements par concours

## Référence(s) intranet

<http://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/>

# SOMMAIRE

<b>1 - DÉROULEMENT DU CONCOURS.....</b>	<b>5</b>
<b>2 - LES ÉPREUVES ÉCRITES.....</b>	<b>5</b>
2.1 - Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats.....	6
2.1.1 - Épreuve n°1 : dissertation générale sur un sujet d'actualité.....	6
2.1.2 - Épreuve n° 2 : Analyse critique d'un projet d'architecture ou d'aménagement avec contre-proposition.....	7
2.1.3 - Épreuve écrite n°3 : option patrimoine architectural urbain et paysage.....	9
2.1.4 - Épreuve écrite n°3 : épreuve graphique option urbanisme-aménagement.....	12
2.1.5 - Épreuve écrite n°4 : graphique d'architecture et d'urbanisme.....	15
2.2 - Bilan statistique des épreuves écrites.....	17
<b>3 - LES ÉPREUVES ORALES.....</b>	<b>17</b>
3.1 - Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats.....	18
3.1.1 - Épreuve orale n°5 : appréhension d'un dossier d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement devant le jury.....	18
3.1.2 - Épreuve orale n°6 : entretien avec le jury.....	19
3.1.3 - Épreuve orales n°7 : langues étrangères.....	19
3.2 - Bilan statistique des épreuves orales.....	20
<b>4 - LES RÉSULTATS DU CONCOURS.....</b>	<b>20</b>

# Rapport général du président du jury

M. Christian LEVY, Inspecteur général de l'administration du développement durable

## **CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET EXAMEN PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT D'ARCHITECTES ET URBANISTES DE L'ETAT SESSION 2017**

### 1 - DÉROULEMENT DU CONCOURS

L'ouverture des concours externe et interne et de l'examen professionnel pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'État (AUE) au titre de l'année 2017 a été autorisée par arrêté conjoint du Ministère de la transition écologique et solidaire et du Ministère de la Culture en date du 7 novembre 2016. La date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 17 janvier 2017.

159 candidats se sont inscrits, 93 pour l'option patrimoine architectural, urbain et paysager (71 au concours externe, 17 au concours interne et 5 à l'examen professionnel) et 66 pour l'option urbanisme, aménagement (43 au concours externe, 15 au concours interne et 8 à l'examen professionnel).

La composition du jury a été fixée par arrêté en date du 1<sup>er</sup> février 2017. Il comporte 10 membres issus pour moitié du Ministère de la transition écologique et solidaire et pour moitié du Ministère de la Culture. Il a été présidé cette année par un inspecteur général de l'administration du développement durable.

Par arrêté en date du 3 février 2017, les 2 ministères organisateurs ont fixé à **23** le nombre de places offertes aux concours, **17** dans l'option patrimoine architectural, urbain et paysager (12 au titre du concours externe, 4 du concours interne et 1 de l'examen professionnel) et **6** dans l'option urbanisme, aménagement (4 au titre du concours externe, 1 du concours interne et 1 de l'examen professionnel).

Les épreuves écrites se sont déroulées les 29 février, 1<sup>er</sup> et 2 mars 2017, 79 candidats se sont présentés à la première épreuve et 77 ont satisfait à toutes les épreuves (46 pour l'option patrimoine, dont 39 au concours externe, 6 au concours interne et 1 à l'examen professionnel ; 31 pour l'option urbanisme, dont 19 au concours externe, 7 au concours interne et 5 à l'examen professionnel).

La réunion d'admissibilité s'est tenue le 12 avril 2017, Le jury a retenu les **32 candidats** ayant obtenu 200 points ou plus, toutes épreuves confondues, **13 candidats dans l'option patrimoine, 19 candidats dans l'option urbanisme.**

Les auditions se sont tenues du 6 au 9 juin 2017, la réunion d'admission en date du 12 juin 2017 a conduit à retenir **14 lauréats au total, 9 pour l'option patrimoine, 5 pour l'option urbanisme.** Le jury a proposé une **liste complémentaire de 3 lauréats pour l'option urbanisme**, sur la liste des candidats du concours.

### 2 - LES ÉPREUVES ÉCRITES

Il est rappelé que chaque candidat avait 4 épreuves à passer, une épreuve écrite et trois épreuves graphiques dont une différente pour chacune des options. Les candidats de l'examen professionnel n'avaient pas à passer l'épreuve d'analyse critique de dossier.

Épreuve n°1 : Dissertation générale sur un sujet d'actualité (coefficient 5)

Épreuve n°2 : Analyse critique d'un projet d'architecture ou d'aménagement avec contre-proposition (coefficient 5)

Épreuve n°3 : Option patrimoine architectural, urbain et paysager (coefficient 5)

Épreuve n°3 : Option urbanisme, aménagement (coefficient 5)

Épreuve n°4 : Épreuve graphique d'architecture et d'urbanisme (coefficient 5)

S'agissant des épreuves graphiques, les candidats pouvaient utiliser toutes les techniques de dessin de conception (schéma, croquis, code couleur, dessin à main levée, dessin géométrique simplifié ...) à condition que les propositions respectent les échelles demandées et permettent une bonne lisibilité du parti ou de la pertinence de la solution technique élaborée lorsqu'il s'agissait de l'épreuve architecturale de l'option patrimoine.

## **2.1 - Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats**

### **2.1.1 - Épreuve n°1 : dissertation générale sur un sujet d'actualité**

#### **Présentation de l'épreuve**

L'épreuve consiste à traiter une question de société, liée à l'architecture, à l'urbanisme ou à l'aménagement de l'espace en la situant notamment dans l'histoire de la ville et de l'architecture.

Elle permet d'apprécier les connaissances des candidats sur les grands problèmes contemporains de société, leur connaissance de l'histoire de la ville et de l'architecture, ainsi que leur capacité à poser une problématique, leur rigueur, leur ouverture d'esprit et la qualité de leur expression écrite.

#### **Sujet de la dissertation**

"Le rapport ville-nature est fondamentalement culturel, donc historique et par conséquent changeant" (Thierry Pacquot, article dans la revue Diogenes PUF). Thierry Pacquot est "philosophe de l'urbain" et enseignant à l'Institut d'urbanisme de Paris et à l'Université de Paris-Est Créteil.

À l'aide d'exemples et de références de toutes époques qui ont contribué à la réflexion sur les villes ou plus directement à leur construction, vous ferez apparaître l'évolution du lien ville-nature et donnerez votre vision de ses multiples aspects et son devenir .

Le sujet faisait appel à des connaissances en histoire de l'architecture et de l'urbanisme autant qu'à des exemples contemporains et à une réflexion personnelle sur le lien ville –nature et son avenir. Il permettait aux candidats de se faire valoir sur plusieurs champs du sujet, donnant ainsi une chance équilibrée aux différentes formations et sensibilités des candidats.

La formulation du sujet suggérait un plan facile à suivre, qui a été adopté dans la majorité des cas, avec une reformulation plus ou moins habile, certains candidats plus rares s'en sont écartés avec un certain succès.

Les candidats ont dans l'ensemble fait preuve d'une orthographe et d'une syntaxe correcte, avec quelques notables exceptions qui généralement se cumulent avec une expression confuse et des connaissances approximatives. Mais on constate également que certaines copies même bien structurées usent volontiers d'un langage « parlé/retranscrit », d'autres schématisent leurs pensées sous forme de graphique ou usent d'un style télégraphique, et témoignent ainsi d'une absence de préparation à l'exercice de dissertation.

Une copie a présenté la moitié de sa copie sous forme de plan détaillé, faute de temps, mais l'excellence et l'exhaustivité de la réflexion qui sous-tendait l'ensemble nous a conduits à ne pas pénaliser cette forme de réponse au sujet.

Sur le fond, les correcteurs constatent que le cœur du sujet, (le lien ville-nature) a été compris dans presque la moitié des copies comme « l'histoire et l'avenir du lien entre la ville et son environnement naturel », et non comme « l'histoire et les perspectives de la nature dans la ville ». Nous avons admis que les deux compréhensions pouvaient être admises, dès lors qu'elles étaient correctement argumentées et défendues avec des exemples pertinents.

La plupart des copies ont fait une place plus ou moins large aux thématiques de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique, qui tangente le sujet sans y répondre

vraiment. Cette ouverture a été admise sous réserve de sa correcte argumentation pour la rattacher au sujet.

Il en a été de même pour la citation des lois LCAP et biodiversité, dès lors que leur citation rattachait leur contenu au sujet.

En revanche, les copies qui après un historique sur l'insertion de la ville dans son environnement naturel, généralement bref et peu précis, ne traitaient que de développement durable et de COP 21, ont été considérées comme largement hors sujet.

Bien peu ont fait preuve d'une réflexion personnelle critique sur les possibles dérives d'une politique d'insertion à tout prix de la nature en ville, et la réflexion personnelle a parfois pris la forme d'une expression polémique peu appropriée dans cet exercice.

Globalement, la diversité des copies a permis d'étaler les notes de 4 à 17, de façon assez homogène entre les deux filières, et permettent de dégager une trentaine de copies notées entre 11 et 17, 16 de 8 à 10, 16 de 5 à 7 et 3 notes éliminatoires (notes inférieures à 5 sur 20).

## **2.1.2 - Épreuve n° 2 : Analyse critique d'un projet d'architecture ou d'aménagement avec contre-proposition**

### **Présentation de l'épreuve**

L'épreuve consiste, à partir d'un projet d'architecture ou d'aménagement et dans une position institutionnelle donnée, à faire une analyse critique du projet et de présenter les corrections ou contre-propositions correspondantes.

Elle a pour objet de mesurer les connaissances architecturales, urbaines et paysagères des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse d'un projet et de ses enjeux dans un contexte institutionnel et juridique donné, leur jugement, la qualité de leur diagnostic, leur aptitude à expliquer et motiver leur point de vue.

### **Présentation du sujet**

La Commune de Dreux souhaite, suite au percement de la rue du « Val Gelé », voie nouvelle entre le secteur des Bâtes et le centre historique, urbaniser des terrains de part et d'autre de cette rue. Situés à l'articulation de deux tissus urbains très différenciés, ils sont en vis-à-vis du principal monument emblématique de la ville, la Chapelle Royale et marqués par une forte déclivité.

Un concours d'architecture pour 57 logements a désigné un projet lauréat, projet mis en attente de la révision du document d'urbanisme, qui devra permettre d'ouvrir à l'urbanisation ce secteur à fort enjeu paysager. La révision du PLU est engagée, ainsi qu'un projet de SPR (AVAP) qui concerne ce secteur. Devenu caduque, le projet lauréat du concours sert cependant de base de réflexion pour la relance d'un nouveau programme sur le site.

### **Problématique et attentes vis-à-vis des candidats**

Il était demandé aux candidats de se positionner comme chargé de mission auprès du Préfet, suivant les dossiers d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, d'environnement et de patrimoine, et de préparer par une note argumentée, son entrevue prochaine avec le Maire.

À l'appui des documents fournis aux candidats\*, et dans la perspective de relancer le concours pour l'opération de logements, la note devait comporter :

- une présentation synthétique des enjeux du dossier ;
- une analyse critique du projet lauréat en termes d'aménagement et d'architecture, et les enseignements à en tirer pour la rédaction du cahier des charges de la nouvelle consultation ;
- des orientations à apporter, le cas échéant, au cahier des charges initial en termes de périmètre, nombre de logements, répartition sur le secteur, volumétrie, prise en compte du développement durable, stationnement, etc. ;
- des orientations d'aménagement permettant de répondre aux enjeux urbains et paysagers du secteur du Val Gelé ;

- des principes de fonctionnement général entre le quartier des Bâtes et le secteur du Val Gelé ;
- des propositions de zonage pour le futur PLU ;
- toutes propositions susceptibles d'accroître l'attractivité de ce secteur et d'en faire un nouveau quartier emblématique de l'agglomération ;
- enfin une proposition de méthode de travail précisant les étapes-clé et les entités incontournables à associer à la démarche afin de lui garantir un maximum de succès.

\* **(Documents fournis** : présentation du contexte urbain et du patrimoine, reportage photographique du site et des quartiers proches, indications sur le nivellement du terrain, planches du projet lauréat, avis formulés par les services de l'État, extraits du PADD, du projet de zonage du PLU et de l'AVAP, scénario ANRU du quartier des Bâtes, projet de programme de logements...).

Il était demandé des éléments d'aide à la décision à l'échelle de l'agglomération, du PLU, de l'AVAP, du quartier des Bâtes, et du secteur plus proprement dit du Val Gelé. Des croquis pouvaient être introduits dans l'analyse pour une meilleure compréhension des arguments développés.

Critères de jugement :

**Capacité à évaluer le sujet et sa problématique** : compréhension des enjeux urbains à l'échelle du site, de la ville et de l'agglomération, critique du projet, de son programme, de ses dispositions urbaines et paysagères,

**Qualité des propositions et justification des alternatives ou évolutions** : du projet, en termes de programme-phasage, profil urbain-hauteurs-gabarits, qualité générale de la composition et de l'écriture architecturale, prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers, patrimoniaux et de la sensibilité du site en articulation de deux entités urbaines contrastées,

**Définition des outils ou mesures** : à mettre en place pour y parvenir, clarté de la proposition, qualité de l'argumentaire, crédibilité, connaissance et compréhension des outils,

**Lisibilité du plan, qualité rédactionnelle, orthographe** : ont été pris en compte dans la notation, ainsi que la pertinence des apports graphiques dans le texte (croquis, schémas).

**Commentaires et recommandations** :

À l'analyse des moyennes, il conviendra de noter que les deux filières ont des résultats proches, avec toutefois une légère supériorité de la filière urbanisme.

Le jury a clairement sanctionné par des notes très faibles les copies non rédigées, ne répondant pas au sujet, et incomplètes de manière évidente. En revanche, quand le sujet était traité de façon exhaustive, les copies bien rédigées et des propositions originales, personnelles et argumentées, ont reçu d'excellentes notes.

Il faut souligner la difficulté à lire l'écriture d'un nombre non négligeable de copies. Les candidats doivent veiller à la lisibilité de leurs textes manuscrits.

Les candidats doivent apporter un soin particulier à la qualité rédactionnelle et à l'orthographe. De multiples paraphrases ou redites ainsi que l'absence de plan ont pu alourdir certaines copies et donner l'impression que les enjeux n'étaient ni compris dans leur globalité, ni hiérarchisés.

De façon générale, les candidats doivent lire attentivement le sujet en veillant à répondre précisément aux attentes exprimées par le jury et à appréhender les critères de jugement énoncés.

Le sujet d'analyse critique a été diversement traité selon les candidats. Les approches ont été souvent assez en deçà des enjeux du projet, une majorité de candidats s'attachant plus aux aspects grammaticaux, et étant peu critiques sur les aspects urbains et paysagers.

La plupart ont par ailleurs traité une partie seulement des aspects du sujet. Peu ont apporté une réponse complète sur la forme (composition, gabarits, architecture), le fond (enjeu de développement, programme, stratégies urbaines), les procédures à mobiliser, une méthode à déployer.



Certains candidats ont semblé apporter des réponses de principe, des recettes générales sans lien réel avec les enjeux urbains du site (prédominance des choix d'orientation avec comme seul critère le rendement solaire, par exemple).

On note la difficulté de nombre de candidats à hiérarchiser les enjeux, à prendre de la hauteur, à dépasser la simple liste d'outils sans valider leur pertinence par rapport au site, à argumenter et à prendre position.

L'appréhension des différents niveaux d'échelle : parcelle, quartier, ville, agglomération a été insuffisamment prise en compte.

Les candidats ont enfin du mal à se positionner et à situer le rôle des différents acteurs.

L'ensemble de ces constats explique une majorité de notes entre 8 et 12/20.

Les candidats qui ont obtenu des notes supérieures à 12/20 se sont distingués par leurs «prises de position», basées sur une bonne compréhension globale des enjeux, des analyses plus complètes, une critique étayée et parfois affirmée, des propositions réalistes et argumentées, parfois utilement illustrées. A noter aussi la sensibilité, le «bon sens» urbain, qui ont fait prendre à ces candidats toute la mesure des enjeux urbains, patrimoniaux et de paysage, au-delà des besoins fonctionnels ou des objectifs convenus en matière environnementale.

### **2.1.3 - Épreuve écrite n°3 : option patrimoine architectural urbain et paysage**

#### **Présentation de l'épreuve**

Cette épreuve à option avec proposition graphique consiste à partir d'un rapport de présentation et d'un programme de réutilisation d'un édifice, de montrer l'intérêt patrimonial de cet édifice, faire des propositions, en fonction du programme proposé pour sa valorisation et sa sauvegarde. Ces propositions doivent tenir compte du diagnostic des désordres et définir les reprises techniques à mettre en œuvre.

Cette épreuve vise à vérifier la capacité d'analyse et de compréhension d'un bâti par les candidats, leur discernement, leur aptitude à poser un diagnostic technique et leur capacité de proposition et d'adaptation au contexte.

#### **Présentation du sujet**

L'épreuve portait sur la Grange aux dîmes de l'ancien prieuré Saint-Vigor de Perrières (Calvados), inscrit monument historique. Cette épreuve comportait deux parties : un exercice de diagnostic, de consolidation provisoire et de conservation sur l'édifice affecté dans sa toiture et ses maçonneries par un incendie récent, et un projet d'aménagement d'un lieu dédié à la création et à des expositions d'art contemporain dans la grange et un bâtiment extérieur à concevoir.

#### **Présentation de l'épreuve**

Le document remis à chaque candidat comportait une description historique et architecturale sommaire de l'édifice, un exposé des désordres constatés et un descriptif du programme du lieu dédié à la création et à des expositions d'art contemporain. Il était attendu des candidats d'une part, de poser un diagnostic, de concevoir et de décrire les travaux assurant une consolidation provisoire, puis définitive de certains éléments de l'édifice et d'autre part, de dessiner les aménagements nécessaires au fonctionnement du lieu dédié à la création et à des expositions d'art contemporain, à l'intérieur du bâtiment existant pour la partie expositions et en extérieur pour les éléments servants du programme.

Ce programme demandait :

- la création d'un espace d'accueil de 100 m<sup>2</sup>, comprenant une banque d'accueil des publics, un vestiaire, des sanitaires, un local de service, des circulations (accessibilité des personnes à mobilité réduite incluse)
- la création de locaux d'administration de 40 m<sup>2</sup>, comprenant 2 bureaux, un local de reprographie, des sanitaires et dégagements
- l'aménagement d'un vaste espace d'exposition de 400 m<sup>2</sup> minimum devant pouvoir être éclairé

naturellement et totalement occultable, doté d'accès différenciés pour le public et les œuvres, de largeur adéquate

- l'aménagement d'une petite salle d'exposition et de médiation de 30 m<sup>2</sup>
- l'aménagement d'une cafétéria de 20 m<sup>2</sup> en lien avec l'espace principal d'exposition
- l'aménagement de locaux techniques de 20 m<sup>2</sup> pour le dépôt de matériel et un atelier
- l'aménagement d'une chaufferie de 10 m<sup>2</sup>.

L'épreuve visait à mesurer la capacité du candidat à apprécier l'état de conservation d'un édifice patrimonial, à analyser rapidement des désordres et à en apprécier l'importance, de même que son aptitude à en tirer les conséquences techniques en définissant les interventions les plus adaptées.

Il s'agissait aussi de s'assurer de la compétence du candidat dans l'analyse d'un monument, de ses caractéristiques, de la qualité de ses espaces intérieurs et extérieurs, conjuguée avec la capacité de l'architecte à comprendre un programme, à le traduire en volumes et à proposer un parti architectural adapté tant à l'édifice qu'à ses abords immédiats en tenant compte de son environnement dans un village rural. La référence au fonctionnement passé de l'édifice pouvait constituer une source d'inspiration. Il convenait également de prendre en compte les impératifs d'accessibilité des personnes portant un handicap et les règles de sécurité afférentes à un établissement recevant du public.

### **Documents fournis**

- annexe 1 : reportage photographique
- annexe 2 : dossier de plans (cadastre, rez-de-chaussée, coupes, élévations des 4 façades, relevé d'une pile)

### **Documents à remettre**

sur deux planches de calque fort de format 65 × 50 cm

1. un diagnostic des désordres et la description écrite des mesures de sécurité et des mesures conservatoires générales qui seront recommandées d'urgence au maître d'ouvrage, comprenant des vues en plan et en élévation montrant explicitement :

- à l'échelle 1/100, le positionnement en plan des protections, des étais et interventions nécessaires dans l'ensemble de l'édifice
- à l'échelle 1/100, une vue en élévation montrant les travaux de consolidation provisoire des arcades des travées 4 et 5, côté ouest et de la pile W5
- à l'échelle 1/50, une vue en élévation montrant la consolidation définitive de la pile W5

2. le projet illustré comprenant :

- un plan de masse à l'échelle 1/500, montrant l'emprise de la grange et du ou des bâtiments créés, ainsi que leur fonction
- une coupe transversale à l'échelle 1/100 de restitution d'une charpente et d'une couverture de la grange, intégrant les contraintes du programme de réutilisation : isolation, éclairage naturel, occultation...
- des élévations à l'échelle 1/100 montrant les façades du ou des bâtiments créés au regard du volume restitué et aménagé de la grange
- des croquis perspectifs précisant les options retenues.

## **Attendus**

Diagnostic et mesures d'urgence : en reprenant la description des désordres figurant dans l'énoncé et en observant les documents graphiques remis, il était attendu d'établir un diagnostic clair mettant en correspondance désordres et intervention préconisées : moyens de mise en sécurité du lieu, couverture par bâches des parties supérieures des maçonneries, dépose en conservation des rares éléments de charpente restés en place, étaieement des maçonneries en déséquilibre.

Étaieement des arcades de deux travées et de la pile intermédiaire : des étais et cintres traditionnels permettant une intervention ultérieure sur la pile, un frettage de la pile et/ou un chevalet devaient être dessinés et annotés.

Consolidation définitive de la pile : mise en œuvre d'un chevalet, reprise des assises endommagées : changement total des assises dégradées par pierres neuves de qualité équivalente, remplacement par empochements de parties d'assises, ragréage de fragments éclatés.

Aménagement du lieu dédié à la création et à des expositions d'art contemporain : il était attendu des candidats de concevoir les aménagements nécessaires à la mise en place du lieu d'exposition dans le volume intérieur de l'édifice, et dans une adjonction extérieure pour une partie des espaces fonctionnels, l'autre partie pouvant trouver place dans la grange. Le dessin de charpente pouvait reproduire le modèle existant ou proposer une intervention contemporaine. La proposition devait traduire une lecture bien comprise du bâtiment ancien et des potentialités d'accroche qu'il présentait (porte latérale, par exemple) et aussi esquisser un parti architectural en confrontation avec le monument et son environnement villageois.

## **Critères d'appréciation**

La notation a été établie selon les critères suivants :

- exercice de consolidation provisoire, de consolidation définitive et de conservation : analyse des désordres, diagnostic et pertinence des interventions proposées, provisoires et définitives,
- projet de réutilisation : respect du programme, fonctionnalité des locaux, accessibilité ; utilisation du potentiel spatial et structurel du bâtiment ; qualité architecturale de l'extension
- organisation des planches, qualité graphique des dessins et lisibilité du rendu.

## **Commentaires**

Les rendus font apparaître des compétences différenciées, techniques ou architecturales.

Sur la capacité des candidats à poser un diagnostic et à tirer des conséquences techniques.

Peu de candidats exposent clairement leur diagnostic et procèdent à une démarche logique : diagnostic synthétique, mesures immédiates et mesures pérennes.

Trop de candidats ne semblent pas réellement maîtriser le processus analyse/solutions, alors même qu'il s'agissait de désordres des plus courants et de suivre le cadre énoncé. Les techniques de consolidation de base sont mal connues.

Il convient de remarquer que certains candidats, dans le souci de présenter une planche complète, reproduisent des plans ou coupes donnés dans le sujet sans apports personnels, dessins ou annotations.

Les rapports des jurys des concours précédents établissaient des constats similaires. Ce qui signifie que de nombreux candidats n'ont pas lu ces rapports et commettent des erreurs dont ils auraient pu être avisés.

Toutefois certains candidats allant à l'essentiel, ont pu traiter l'ensemble du sujet, à la suite d'une bonne analyse des documents.

## **Sur l'analyse du monument, les enjeux de sa conservation et de sa présentation**

Le sujet posait la question d'une intervention contemporaine qualitative sur un monument affecté par un désordre important. Au-delà d'une restitution possible, le programme imposait un geste visible sur l'édifice et ses abords par la prise de jour zénithale en toiture et l'extension extérieure ;

il ouvrait de ce fait la possibilité d'une charpente nouvelle et la création d'un volume intérieur dans un esprit contemporain, que pouvait annoncer le volume à créer.

L'exercice pouvait être traité par des architectes ne pratiquant pas couramment les techniques patrimoniales. Cependant, on doit constater que les candidats rencontrent des difficultés en matière de construction hors du cadre des techniques anciennes. Et que le dialogue entre patrimoine et architecture de création demeure un exercice difficile pour lequel il semble que les candidats manquent de pratique.

### **Le projet et le respect du programme**

Les documents fournis apportaient des informations sur l'édifice, son histoire et son environnement qui ont été parfois insuffisamment exploités dans les projets. La réponse architecturale dans le cadre d'une confrontation d'un projet et d'un édifice patrimonial a montré parfois une insuffisance de la maîtrise des enjeux (bâtiment adjacent de volumétrie complexe, pouvant empiéter sur la façade principale). Quelques projets ont toutefois su tirer un parti intéressant de la mémoire de l'édifice en proposant la restitution d'une nef centrale dotée d'une charpente correcte et/ou un volume latéral adjacent d'écriture architecturale sobre et bien proportionné.

### **Conclusion**

Les planches rendues blanches ou avec propositions faibles ont reçu des notes éliminatoires (au total **21** toutes filières confondues).

**5** planches ont reçu une note égale ou supérieure à **10** pour la filière externe, **aucune** pour les autres filières (interne et examen professionnel), ce qui constitue un résultat très décevant, traduisant une préparation insuffisante.

Afin de se préparer à l'épreuve de l'option patrimoine architectural urbain et paysager telle qu'elle est décrite dans le règlement du concours, il serait utile d'acquérir des bases élémentaires en matière de diagnostic patrimonial, de techniques d'intervention sur les monuments anciens, et de références de réutilisation d'édifices patrimoniaux.

## **2.1.4 - Épreuve écrite n°3 : épreuve graphique option urbanisme-aménagement**

### **Présentation de l'épreuve**

L'épreuve consiste à établir une proposition d'aménagement d'un territoire à urbaniser à partir d'un programme d'opération donné. Les grandes orientations du projet doivent être exprimées et explicitées à partir du diagnostic de ce territoire en précisant les conditions de réalisation du programme et ses principales étapes, la faisabilité, son phasage opérationnel au moyen de supports graphiques et écrits.

Cette épreuve vise à vérifier la capacité des candidats à établir une proposition d'aménagement et à analyser un territoire dans un contexte économique et social, à comprendre une commande et à appréhender les enjeux et à formuler des propositions opérationnelles.

### **Présentation du sujet**

Le sujet portait sur la prise en compte des effets conjugués de l'érosion côtière et du réchauffement climatique dans l'aménagement du Prêcheur (Martinique), commune littorale en déclin démographique exposée à de multiples risques naturels.

Les candidats étaient invités à proposer une stratégie d'aménagement durable du territoire communal à partir d'une analyse critique des éléments de diagnostic fournis. Cette réflexion devait être menée à plusieurs échelles spatiales – celle du territoire dans son ensemble et celle du centre-bourg où les enjeux de submersion marine et d'inondation sont les plus vifs – et temporelles : évolution à court terme (PLUi 10 ans) et à long terme (2060).

Les principes d'évolution devaient répondre aux questions suivantes :

- Comment renouveler les zones urbaines impactées par les phénomènes climatiques et par les risques d'inondation ?

- Comment désenclaver le territoire dans la perspective de la fragilisation croissante de la route littorale ?
- Quel traitement apporter aux interfaces terre – mer et aux relations entre pentes et littoral ?

Résolument ouvert, le sujet laissait le champ libre à la prospective et à l'innovation, l'objectif étant d'apprécier la capacité des candidats à réfléchir sur un territoire plutôt que de se livrer à un exercice de composition urbaine.

### Critères de jugement

La proposition graphique du candidat était jugée à la lecture de deux planches permettant d'apprécier le niveau de compréhension des enjeux de ce territoire singulier, la justesse de la réponse apportée, notamment en référence aux politiques publiques environnementales et d'urbanisme, ainsi que l'innovation et la prise de risque du candidat face à ce sujet ouvert.

Les propositions ont été jugées sur la base de plusieurs critères :

- Critère 1 : Pertinence du diagnostic et de l'expression des enjeux du territoire, notée sur 3
- Critère 2 : Cohérence générale de la stratégie et innovation des solutions proposées, notées sur 5
- Critère 3 : Prise en compte du développement durable, notée sur 2
- Critère 4 : Pertinence du phasage de mise en œuvre du projet, notée sur 2
- Critère 5 : Pertinence de la déclinaison de la stratégie d'aménagement à l'échelle du centre-bourg, notée sur 4
- Critère 6 : Qualité et maîtrise des formes urbaines proposées, notées sur 2
- Critère 7 : Qualité graphique générale, notée sur 2

### Bilan des notations

32 propositions ont été rendues, dont 2 propositions incomplètes dont la deuxième planche a été rendue blanche.

Les notations s'échelonnent entre **1/20 et 19,5/20**. La moyenne s'établit à 10,64/20, avec une moitié des copies notées entre 10/20 et 15/20.

	Externe	Interne	Professionnel	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	2	1	2	5
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	4		2	6
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	11	4	1	16
Notes supérieures à 15/20	3	2		5
Total	20	7	5	32

### Commentaire du jury

D'une manière générale, comme en témoigne la complétude quasi systématique des planches, les candidats se sont correctement appropriés le sujet et sont parvenus à faire le tri parmi les différentes informations écrites et graphiques fournies. Les enjeux de désenclavement, de renouvellement urbain face aux risques naturels et de protection du patrimoine naturel et urbain ont ainsi été globalement été mises en évidence.

En revanche, plus rares ont été les candidats ayant su appréhender la reconfiguration progressive du trait de côte, la résilience des formes urbaines et la gestion des équilibres entre territoires agricoles et pôles urbains.

Privilégiant une réflexion prospective et ouverte dont les hypothèses et paramètres étaient laissés à la libre appréciation des candidats, le sujet n'imposait pas de programme prescriptif. Cette

absence de cadrage ne semble pas avoir posé de difficulté aux candidats, pas plus que la spécificité du contexte géographique. Les propositions rendues s'efforcent ainsi dans l'ensemble de traiter le sujet dans toute sa complexité et n'hésitent pas à se projeter dans un avenir lointain.

Les candidats ont globalement su formuler une stratégie globale à l'échelle du territoire à partir d'un bilan-diagnostic dans l'ensemble correctement posé, au travers de textes, de représentations graphiques et de phasages pertinents.

Les meilleures propositions sont celles qui ont réussi à éviter l'écueil d'une redite du diagnostic posé dans le sujet, et à formuler et hiérarchiser les enjeux majeurs qui appelaient une prise de position. La capacité des candidats à trier les informations, à relever les interfaces et les zones de conflits et à inscrire leurs propositions dans une vision durable de l'évolution de ce territoire a ainsi été récompensée. La mise en avant de solutions innovantes (par exemple, prise en compte des mobilités alternatives, intégration de l'économie agricole dans l'aménagement du territoire, renaturation de l'interface terre-mer...) de certaines propositions est à souligner.

Il convient de noter que plusieurs candidats, tout en répondant à la nature prospective de l'exercice, ont formulé des orientations et solutions d'aménagement peu compatibles avec les politiques publiques actuelles et conduisant à des situations peu acceptables du point de vue du développement durable. On notera en particulier, le durcissement du trait de côte par des enrochements ou digues, le maintien des équipements publics sensibles en zone de risques élevés ou la confrontation brutale des limites d'urbanisation avec les espaces agricoles et naturels.

À l'inverse, les candidats qui ont su inscrire leurs propositions dans le respect du paysage, dans un contexte foncier évolutif, et en valorisant les ressources existantes (accès par la mer par exemple), se sont clairement démarqués.

La déclinaison de la stratégie à l'échelle du centre-bourg a donné lieu à des propositions plus ou moins bien maîtrisées. Les candidats ont pour la plupart rencontré une difficulté à illustrer les modalités de mutation progressive des espaces bâtis littoraux soumis à submersion marine.

Les réponses se sont ainsi souvent limitées à représenter « en blanc » les anciens îlots bâtis qui seront inondés ou, dans le meilleur des cas, « en vert », en évoquant leur transformation à moyen terme en parc urbain.

Enfin, très rares sont les propositions qui sont allées jusqu'à une définition de formes urbaines résilientes et adaptées aux enjeux climatiques martiniquais (ventilation, gestion des eaux de pluies, submersions des rez-de chaussées, marges d'appropriation du bâti...).

## **Recommandations**

Il est vivement conseillé de rechercher une bonne complémentarité des deux planches graphiques comme support de lecture de la stratégie du candidat. À ce titre, on veillera à éviter les effets de zoom redondants et les répétitions d'informations. Chaque échelle doit permettre d'enrichir la réponse et d'apporter des précisions sur les thèmes formulés dans le sujet.

Le texte, même s'il est autorisé dans le sujet, devrait être utilisé dans une moindre mesure, au profit de schémas et légendes, pour faciliter l'appropriation de la proposition par le jury. L'emploi de titres ou sous-titres appropriés peut participer utilement de la compréhension générale de la stratégie.

Les candidats devront veiller à éviter, dans leur diagnostic, de paraphraser le sujet. Au contraire, il est attendu qu'ils hiérarchisent les informations, voire qu'ils sélectionnent les points majeurs sous-tendant leurs propositions.

Il importe de bien comprendre le sujet, en repérant par une lecture attentive de l'énoncé, les points d'attention du jury. Les hypothèses de constructions et reconstructions n'ont, par exemple, été que rarement exprimées par les candidats alors qu'elles sous-tendaient leur stratégie et étaient, à ce titre, expressément demandées.

On note globalement un bon niveau de maîtrise des modes de représentation. Toutefois, la représentation des formes urbaines reste trop souvent rudimentaire, peu attentive au contexte environnant et hors d'échelle. Or, la déclinaison des enjeux doit pouvoir être également lue à cette échelle et suppose une bonne maîtrise de la représentation de l'îlot bâti (densité, rapport à la rue

et aux espaces privés...).

Enfin, la question du phasage, trop souvent traitée uniquement sous forme écrite, aurait mérité d'être illustrée par des schémas montrant la mise en œuvre progressive des propositions.

## **2.1.5 - Épreuve écrite n°4 : graphique d'architecture et d'urbanisme**

### **Présentation de l'épreuve**

Cette épreuve consiste à établir un projet d'aménagement d'un ensemble architectural, urbain ou paysager, ou de mise en valeur d'un ensemble bâti ou non bâti, ou encore à concevoir un projet au sein d'un territoire pouvant présenter des caractéristiques patrimoniales.

Elle vise à évaluer la capacité des candidats à adopter une démarche et à établir un projet d'architecture ou d'urbanisme en l'intégrant dans un paysage et dans le temps, et en prenant en compte ses effets sur l'environnement.

Elle vise aussi à apprécier leur aptitude à se représenter un projet dans l'espace et à s'exprimer graphiquement, ainsi que leur discernement et leur sens du concret.

### **Présentation du sujet**

L'épreuve consistait à établir un projet d'aménagement urbain, paysager et architectural destiné à valoriser un îlot urbain périphérique du centre ancien de la ville de Dijon. La ville comprend un secteur sauvegardé, de nombreux monuments historiques et est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le programme, qui implique d'aménager un écoquartier de près de 70 000 mètres carrés de surface, nécessitait de réutiliser un ensemble immobilier protégé au titre des monuments historiques et de proposer un projet urbain sur deux parcelles totalisant environ 6,5 hectares.

### **Éléments d'évaluation**

L'évaluation est issue des 5 critères ci-dessous, à savoir :

- qualité graphique, cohérence des légendes, caractère explicite de l'expression
- respect du programme
- projet au 1/1000e, intelligence de l'agencement, dégagement d'un parti cohérent
- projet au 1/200e, intelligence de l'agencement, dégagement d'un parti cohérent
- projet au 1/200e, qualité architecturale et de l'interaction entre le bâtiment existant et la construction neuve

Qualité graphique, cohérence des légendes, caractère explicite de l'expression

Les rendus étaient de qualité disparate et révélaient par leur graphisme, la clarté du rendu, la cohérence des couleurs et des détails graphiques, la maîtrise du candidat pour la représentation architecturale et plus globalement sa maturité.

Respect du programme

Outre les candidats qui n'ont pas été en mesure de terminer l'épreuve un certain nombre ne maîtrisait pas les surfaces et volumes qu'il mettait en œuvre. Ainsi fréquemment l'urbanisation proposée ne permettait pas d'intégrer la totalité des 70 000 m<sup>2</sup> de plancher nécessaires à la réalisation du programme.

Projet au 1/1000e, intelligence de l'agencement, dégagement d'un parti cohérent

Il convenait d'avoir un parti urbain clair et dans la répartition des différents équipements. Il était par exemple peu cohérent d'installer le centre commercial en cœur d'îlot.

Des candidats n'avaient pas la maîtrise des échelles, notamment en matière d'adéquation entre volumes proposés et destination des bâtiments. Ainsi ont été proposés des plots de logements trop épais. Les espaces extérieurs ne présentaient pas de traitement suffisamment fin pour distinguer les parties dévolues aux circulations routières ou piétonnes.

Projet au 1/200e, intelligence de l'agencement, dégagement d'un parti cohérent

On est dans le traitement du projet avec le réaménagement d'un existant et de la création. On a pu retrouver des errements similaires à ceux du projet urbain à savoir : d'espaces, notamment les chambres, qui n'étaient pas à l'échelle, des incohérences d'organisation ou des principes tellement peu précis qu'ils dénotaient un manque de professionnalisme dans l'élaboration du projet d'architecture et un manque de maîtrise dans la composition d'espaces intérieurs.

Projet au 1/200e, qualité architecturale et de l'interaction entre le bâtiment existant et la construction neuve

Les candidats avaient toute liberté dans l'expression architecturale de leurs propositions d'intégration des constructions neuves au bâti existant. Il était attendu des rendus qu'ils puissent témoigner de la cohérence du parti retenu et de la maîtrise des différentes échelles.

En général les projets étaient d'une grande pauvreté. Certains se sont essayés à des concepts novateurs mais mal maîtrisés entraînant des problématiques d'usage ou de conception majeures.

D'une façon générale quelques conseils aux candidats :

- Avoir un rendu cohérent pour chacune des deux planches présentées et s'assurer de la compréhension aisée du parti développé.
- Respecter rigoureusement les échelles demandées et préciser la signification des légendes utilisées.
- Prêter une attention particulière aux échelles des différents éléments graphiques présentés juxtaposés sur un même plan coupe ou élévation (hauteur de plancher, dimension des personnages, végétaux...).
- Optimiser l'intérêt apporté par les documents graphiques demandés ; ainsi l'intelligence du positionnement des coupes devait renseigner au mieux le projet et enlever toute interrogation des correcteurs sur la réalité des bâtiments projetés et des rapports pleins vides.
- Compléter par des commentaires graphiques, voire écrits, pour mieux expliciter ou souligner certains éléments du projet.
- Proposer un projet cohérent qui puisse être rattaché au milieu urbain environnant et démontrer par l'expression de certains détails que l'on maîtrise l'échelle des espaces proposés (que ce soit pour le projet urbain ou architectural).

	Externe	Interne	Professionnel	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	0	0	0	0
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	5	3	0	8
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	16	2	0	18
Notes supérieures à 15/20	2	0	0	2
Total	23	5	0	28



## 2.2 - Bilan statistique des épreuves écrites

Le nombre total des candidats s'étant inscrits pour passer le concours était de 93 pour la filière patrimoine et de 66 pour la filière urbanisme.

De fait, 47 se sont présentés effectivement au concours pour la filière patrimoine et 32 pour la filière urbanisme.

	Nombre de postes	Patrimoine		
		Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité
Concours Externe	12	40	9	22,5 %
Concours Interne	4	6	4	66,6 %
Examen Pro	1	1	0	0 %
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>47</b>	<b>13</b>	<b>27,6 %</b>

	Nombre de postes	Urbanisme		
		Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité
Concours Externe	4	20	14	70 %
Concours Interne	1	7	3	42,8 %
Examen Pro	1	5	2	40 %
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>32</b>	<b>19</b>	<b>59,3 %</b>

Les résultats reflètent un niveau moyen des candidats ayant passé les épreuves écrites, assez différencié suivant les filières :

- pour la filière patrimoine sur 47 candidats présents, 13 ont été admissibles (27,6 %) soit un nombre d'admissibles inférieur au nombre de postes ouverts (17)
- pour la filière urbanisme sur 32 candidats présents 19 ont été déclarés admissibles (59,3 %).

### 3 - LES ÉPREUVES ORALES

Les trois épreuves orales se répartissent entre une épreuve d'appréhension d'un dossier d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement (coefficient 6), un entretien avec le jury (coefficient 8), et une épreuve de langue étrangère (coefficient 2).

Les membres du jury ne disposent pas des notes des épreuves écrites des candidats.

#### 3.1 - Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

##### 3.1.1 - Épreuve orale n°5 : appréhension d'un dossier d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement devant le jury

Cette épreuve consiste à mener une analyse critique d'un dossier opérationnel choisi par option, urbanisme ou patrimoine. Cette analyse est assortie le cas échéant de contre-propositions ; le point de vue est développé et soutenu dans une discussion contradictoire avec le jury.

Elle est destinée à apprécier la capacité de synthèse et d'analyse rapide des candidats, leur aptitude à présenter un dossier de manière claire, précise et convaincante, leur capacité d'adaptation et de négociation dans une discussion, et inclut la vérification des connaissances juridiques des candidats.

Lors de **l'épreuve d'appréhension d'un dossier d'architecture, d'urbanisme, ou d'aménagement**, les candidats ont tiré au sort leur sujet parmi 16 sujets pour la filière patrimoine et 11 sujets pour la filière urbanisme, traitant de thématiques variées : projets d'architecture et d'urbanisme en secteur protégé, aménagements d'équipements et/ou d'espaces publics, réhabilitation de grands ensembles ou de friches urbaines, renouvellement urbain, projets d'implantation de transports en commun, greffes villageoises et écoquartiers, projets éoliens, projets de mise en œuvre de stratégies pédagogiques, etc.

Les candidats disposaient de 40 minutes pour analyser le dossier retenu et préparer une présentation synthétique, avec conclusions argumentées et propositions d'évolution, le cas échéant.

Lors de l'entretien, ils disposaient de 10 minutes de présentation et 20 minutes étaient consacrées aux échanges, questions-réponses.

Les questions des membres du jury ont eu pour objectif, dans un premier temps, d'approfondir le sujet et de préciser le point de vue du candidat, puis d'introduire une variable contextuelle et d'adapter le propos à une situation différente, de proposer ensuite une mise en situation invitant à formuler des pistes d'action concrètes, et enfin de prendre du recul en questionnant d'autres exemples et des références éclairantes.

Cette méthode a permis d'apprécier la capacité d'analyse et de synthèse des candidats, leur aptitude à présenter un dossier de manière claire et structurée, leur faculté d'écoute, de prise en compte rapide de données nouvelles et d'adaptation à une situation variable, leur capacité d'argumenter et de tenir une position en l'explicitant, et/ou de négocier, de tester leurs connaissances juridiques et leurs compétences dans le champ du sujet traité, leurs dispositions à faire appel à des références pertinentes pour porter un regard éclairé sur un sujet donné.

La qualité des prestations a été de niveaux divers.

Plusieurs présentations et argumentaires clairs et bien construits, voire brillants, ont traduit une bonne compréhension du dossier analysé et des enjeux. Un positionnement solide du candidat a pu être développé, explicité et tenu. Une attitude ouverte a permis de proposer des solutions en réponse à la formulation d'hypothèses nouvelles.

Le jury a constaté pour d'autres candidats davantage de difficultés à structurer une présentation et à rassembler les éléments pertinents d'un dossier, d'un contexte institutionnel et d'un territoire, pour dégager des enjeux et formuler des propositions d'action ou d'évolution. Certaines présentations ont pu être laconiques et manquer de mise en perspective.

La connaissance des grandes politiques publiques, une culture juridique et administrative, le recours à des références connues, demeurent un socle indispensable dans l'appréciation patrimoniale, la formulation d'avis motivés, la proposition d'outils d'urbanisme adéquats ou d'interventions dans le jeu des acteurs.

La moyenne des notes se situe à 11,55 pour la filière externe, et 11,25 pour la filière interne.

Aucune note éliminatoire n'a été attribuée et 4 notes ont été supérieures ou égales à 15.

### **3.1.2 - Épreuve orale n°6 : entretien avec le jury**

Le candidat présente dans un premier temps son itinéraire de formation, ses travaux personnels, son expérience professionnelle et précise ce qu'il attend d'un recrutement dans le corps des architectes et urbanistes de l'État.

L'entretien vise à vérifier les motivations du candidat pour travailler dans un cadre administratif donné, ses aptitudes à s'inscrire dans un contexte professionnel diversifié, ses capacités de mobilité, ses capacités de dialogue, d'écoute et d'adaptation.

Les candidats disposaient de 10 minutes pour présenter leur parcours professionnel et leurs motivations à devenir architecte et urbaniste de l'État. Cette présentation était suivie d'une demi-heure de questions et d'échanges avec les membres du jury. L'enchaînement des questions a permis d'approfondir certains aspects de l'expérience du candidat, de discerner ses motivations pour intégrer le métier d'AUE, dans un cadre administratif contraint, de mesurer son sens de l'intérêt général, d'évaluer ses aptitudes à l'organisation et au management et enfin de tester son ouverture d'esprit, sa culture générale dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, ainsi que ses dispositions à la communication.

À partir de l'expérience acquise, le jury a cherché à identifier les compétences et le potentiel que chaque candidat est susceptible de mobiliser, ainsi que ses qualités de loyauté et d'engagement.

Dans le regard sur l'approfondissement du parcours, les responsabilités professionnelles exercées dans le cadre d'interventions importantes et en situation de management ont été appréciées.

Sur le projet professionnel, la connaissance des métiers des deux filières des AUE en situation a été recherchée chez les candidats, ainsi que leur connaissance des politiques publiques et leurs capacités d'analyse des jeux d'acteurs dans une position institutionnelle donnée.

Un grand nombre de candidats ont une expérience professionnelle riche et variée :

- pour l'option urbanisme, avec des parcours et formations croisés et diversifiés dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture, de l'aménagement du territoire, avec des expériences en collectivités locales, dans des services du ministère ou dans des établissements publics,
- pour l'option patrimoine, avec des candidats majoritairement formés dans des agences d'architecture, et pour beaucoup d'entre eux à l'école de Chaillot ou ayant bénéficié d'un poste d'architecte contractuel dans un service déconcentré du ministère de la culture et de la communication.

Plusieurs ont fait preuve de maturité, de capacités d'analyse et de jugement importantes. D'autres ont peiné dans la prise de hauteur de vue, dans la pédagogie et la communication, dans la confrontation avec la prise de responsabilités. Leur représentation du métier d'AUE, du rôle des services de l'État, des politiques mises en œuvre, demeurait vague et très éloignée des réalités du métier sur le terrain. Pour certains candidats, une méconnaissance des pratiques réglementaires basiques a pu être pénalisante.

Le jury a apprécié que certains candidats se soient bien préparés pour l'entretien. La présentation de leur parcours professionnel faisait apparaître un fil conducteur donnant du crédit à leur candidature et traduisait un réel engagement de leur part. En revanche, certaines présentations stéréotypées, ou particulièrement avantageuses, ou détachées, ont pu être contre-productives.

Pour la filière urbanisme onze candidats ont obtenu une note supérieure à 10 et huit candidats ont obtenu une note comprise entre 5 et 10.

Pour la filière patrimoine huit candidats ont eu une note supérieure à 10 et cinq candidats ont obtenu une note comprise entre 5 et 10.

### 3.1.3 - Épreuve orale n°7 : langues étrangères

Les candidats disposaient de 20 minutes de préparation et 20 minutes d'entretien avec un examinateur de langue.

L'épreuve consiste en un exposé de cinq à dix minutes à partir d'un texte en langue étrangère, tiré au sort et portant sur un sujet d'ordre général, suivi d'un entretien avec l'examineur ; l'exposé et l'entretien ont lieu dans la même langue que le texte, choisie parmi les langues suivantes au moment de l'inscription au concours : anglais, allemand, espagnol, italien.

Cette épreuve est destinée à vérifier que les candidats sont capables de comprendre un texte au vocabulaire courant et qu'ils maîtrisent suffisamment la langue choisie pour soutenir une conversation d'ordre général.

## 3.2 - Bilan statistique des épreuves orales

Bilan des épreuves orales	Externe		Interne		Professionnel		Total
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme		urbanisme	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	0	0	0	0		0	0
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	3	5	2			2	12
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	3	5	1	2		0	11
Notes supérieures à 15/20	3	4	1	1		0	9
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>3</b>		<b>2</b>	<b>32</b>

## 4 - LES RÉSULTATS DU CONCOURS

Le tableau ci après, rend compte du nombre de candidats admis à l'issue des notes finales après prise en compte des notes de l'écrit et de l'oral. Lequel ne peut évidemment pas dépasser le nombre total de postes ouverts par filière.

Pour la filière urbanisme seul cinq candidats ont pu être admis et deux inscrits sur liste complémentaire pour six postes ouverts (compte tenu du fait de la non admission de candidats au titre de l'examen professionnel).

Pour la filière patrimoine 9 candidats ont été admis pour 13 postes ouverts compte tenu du faible nombre de candidats ayant le niveau requis suffisant à l'issue des épreuves écrites et des épreuves orales.

	Nombre de postes	<i>Patrimoine</i>		
		<i>Admissibles</i>	<i>Admis LP</i>	<i>Admis LC</i>
Concours Externe	12	9	7	0
Concours Interne	4	4	2	0
Exa Pro	1	0	0	0
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>0</b>

	Nombre de postes	<i>Urbanisme</i>		
		<i>Admissibles</i>	<i>Admis LP</i>	<i>Admis LC</i>
Concours Externe	4	14	4	2
Concours Interne	1	3	1	1
Exa Pro	1	2	0	0
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>3</b>

Ministère de la Transition écologique et solidaire  
Ministère de la Cohésion des territoires

Secrétariat général  
92 055 La Défense cedex  
Tél. 01 40 81 21 22

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr) – [www.cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr)